

L'Anse-Saint-Jean, le 9 avril 2018.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, DG/ Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 9 avril 2018 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :

095-2018
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron.

096-2018
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018

- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Aucun

- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
 - 5.1 Aucun

- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Demande d'aide financière - Symposium des villages en couleur
 - 6.2 Demande d'aide financière - Pont couvert à vélo
 - 6.3 Demande de subvention pour la coopérative Minuit moins cinq
 - 6.4 Demande de résolution Triolait
 - 6.5 Lettre M. Augustin Gaudreault
 - 6.6 Règlement d'affichage
 - 6.7 Rapport rencontre BilioQualité - Rapport
 - 6.8 Musique en fête 18 e édition
 - 6.9 Demande de commandite - CGRSJS
 - 6.10 Demande de famille - demande de commandite
 - 6.11 Demande de Pierre-Olivier Houde

- 6.12 Lettre de madame Francine Bienvenue - Comité vert
- 6.13 Activités du 14-15 et 16 juin prochain
- 6.14 Centre communautaire la Petite École - Fête de la St-Jean
- 6.15 Les Fleurons du Québec - Les ateliers verts 2018

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Adhésion ADMQ Annick Boudreault
- 7.2 Protocole d'entente navette maritime - Promotion Saguenay
- 7.3 Offre d'achat terrain n0 61
- 7.4 Adjudication pour le financement par billet d'un montant de 531 200.00\$
- 7.5 Tableau de concordance, de courte chance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 531 200 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2018
- 7.6 Entente de service Mme Danielle Lemay - Poste de directeur général
- 7.7 Lettre à Mme Maltais pour terrain no 57
- 7.8 Proposition acquisition Marc-André St-Pierre

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Contrat entretien paysager
- 8.2 Soumission dispositif d'ancrage au quai municipal
- 8.3 Offre de service évaluation terrain pour stationnement secteur du quai
- 8.4 Demande de raccordement au réseau d'aqueduc - Refuge
- 8.5 Environnement CA - proposition de travail et estimation des coûts - Restauration du milieu côtier et aménagement d'habitats fauniques

9. URBANISME

- 9.1 Demande de permis de rénovation secteur patrimonial - M. Jérôme Dufresne
- 9.2 Demande de dérogation mineure - 35 chemin Saint-Thomas-Sud
- 9.3 Dossier Ashini inc.
- 9.4 Futur règlement de zonage

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Aucun

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Offre de services professionnelles - architecture - Petite École

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

097-2018

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 5 MARS 2018

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018 soit accepté sans modification.

098-2018

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS
2018

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2018 au montant de 88 409.19\$ et des paiements directs au montant de 702.56\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

099-2018

DEMANDE DE SUBVENTION - COOPÉRATIVE MINUIT MOINS CINQ

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de référer cette demande à la Petite École.

100-2018

DEMANDE DE RÉOLUTION - TRIOLAIT - CRÉATION D'ENVIRONNEMENT À
L'ALLAITEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et de bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommande l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

CONSIDÉRANT QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribue au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT QU'allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à ;

- 1- Prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux;
- 2- Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir;
- 3- Aménager des salons d'allaitement dans les édifices publics pour les femmes qui ont besoin d'un endroit discret et confortable;
- 4- Mettre en place une politique favorable à l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cette politique tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population (ou ajouter des mesures à une politique existante);
- 5- Adopter une politique pour soutenir ses employées qui allaitent et la faire

connaître à tous les gestionnaires et employés.

6- Soutenir la mise en place d'un réseau de lieux offrant des facilités pour l'allaitement sans obligation d'achat;

7- Inviter les restaurateurs et commerçants du territoire à valoriser l'allaitement dans leurs établissements;

8- Participer et soutenir l'organisation d'événements qui valorisent l'allaitement en public;

9- Valoriser et soutenir les organismes communautaires axés sur la famille et l'engagement bénévole.

101-2018

MUSIQUE EN FÊTE 18 E ÉDITION

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 4 billets au coût de 27.00 \$ chacun pour l'événement « Musique en Fête » qui aura lieu le 22 septembre 2018.

102-2018

CORPORATION GESTION RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY INC. - SOUPER BÉNÉFICE 23IÈME ÉDITION.

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 8 billets au coût de 75\$ chacun pour le souper-bénéfice de la Corporation de Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay qui aura lieu le 28 avril prochain à la station de ski au Mont-Édouard.

103-2018

DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE-OLIVIER HOUDE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Olivier Houde a fait l'achat du terrain situé au 77 B, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE ni la municipalité, ni le vendeur du terrain n'était au courant qu'une conduite d'eau potable passait sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT QU'aucune servitude de passage notariée n'existe pour cette conduite d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Olivier Houde a dû déboursier des frais supplémentaires d'arpenteur et de notaire;

CONSIDÉRANT QU'une perte de valeur sera occasionnée à sa propriété;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité rembourse les frais suivants :

Arpenteur : 459.90 \$

Notaire : 448.40 \$

Ainsi qu'un montant de 500.00 \$ pour la perte de valeur de la propriété. Ces montants seront versés conditionnellement à ce qu'un droit de passage soit notarié pour la conduite d'eau.

104-2018

LETTRE DE MADAME FRANCINE BIENVENUE - COMITÉ VERT

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder aux citoyens de la municipalité une fin semaine de vente de garage au mois de mai sans permis. Cet événement précédera le ramassage des gros rebuts. Dès que nous connaissons la date, nous en ferons la publication.

105-2018

FESTIVAL DE MUSIQUE GRANDE-OURSE - 15, 16 JUIN 2018

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 20 000.00 \$ pour l'organisation et le déroulement de cette activité qui se tiendra les 15 et 16 juin prochain.

106-2018

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - FÊTE DE LA ST-JEAN

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'horaire pour la fête nationale 2018. Les activités se dérouleront sur deux jours.

La journée famille se tiendra le samedi 23 juin au terrain de golf du camping municipal et la journée de la Fabrique se tiendra le dimanche 24 juin au stationnement de la municipalité.

107-2018

LES FLEURONS DU QUÉBEC - LES ATELIERS VERTS 2018

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Anicet Gagné à assister à la journée de conférences et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal qui se tiendra le 18 avril prochain à Saint-Félicien au coût de 172.46 \$ taxes incluses plus les frais de déplacement.

108-2018

MODERNISATION DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité consultatif d'urbanisme à revoir le règlement d'affichage et de faire une proposition au conseil municipal.

109-2018

CLUB QUAD DU FJORD - DEMANDE DE CIRCULER SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Club Quad du Fjord dans leur activité qui se tiendra les 25 et 26 août 2018 et qui consiste à circuler sur les chemins suivants : chemin Périgny, rue Dallaire, rue des Coteaux, Saint-Thomas et la rue Saint-Jean-Baptiste jusqu'au quai à la condition que leur activité soit supervisée par la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports.

110-2018

DEMANDE D'APPUI DE M. AUGUSTIN GAUDREULT

ATTENDU QUE la rue des Coteaux est une rue dont l'entretien est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ).

ATTENDU QUE pour protéger les infrastructures de la rue des Coteaux, le MTQ désire effectuer des travaux au lit d'un ruisseau implanté à proximité de cette rue.

ATTENDU QUE lesdits travaux auront pour conséquence d'enclaver, entre autres, une partie du lot 37, rang 1, canton St-Jean, propriété de M. Augustin Gaudreault.

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas juridiction ni pouvoir pour déterminer la nature des travaux à être exécutés par le MTQ.

À CES CAUSES,

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé

Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité avise le MTQ que les travaux projetés au ruisseau longeant et traversant la rue des Coteaux à L'Anse-Saint-Jean soient planifiés de façon telle qu'ils permettent l'accès au lot de M. Augustin Gaudreault, tant à pied qu'en voiture, équipements agricoles et forestiers.

Copie de la présente résolution doit être transmise à M. Augustin Gaudreault, M. Serge Simard, député du comté de Dubuc, ainsi qu'à M. Luc Tremblay, du Service des activités immobilières, et Steve Duchesne, directeur des projets, au bureau régional du MTQ.

111-2018
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLLEY-BALL

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 200.00 \$ comme participation financière au tournoi de volley-ball qui aura lieu les 3,4,5 et 6 mai prochain. Les profits iront au club sportif de l'école Fréchette.

112-2018
SERVICE DE SAUVETEUR

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir le service de Sauveteurs Inc. pour pouvoir recruter le personnel nécessaire à la sécurité de la piscine au Mont-Édouard et d'autoriser la directrice générale par intérim à signer au nom de la municipalité l'entente de service.

113-2018
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION - FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC ANNÉE 2018

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec pour l'année 2018 au montant de 942.00 \$.

114-2018
GROUPE CAPITALES MÉDIAS - OFFRE DE SERVICE PLAN MÉDIA

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de service du Groupe Capitales Médias concernant le plan média 2018 au coût de 10 675.00 \$ plus taxes afin d'optimiser au maximum les placements publicitaires.

115-2018
CLUB MOTONEIGE DU FJORD - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - PROJET LOCAL DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet – mise à niveau et amélioration des sentiers de motoneige du Club de motoneige du Fjord ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet du Club de motoneige du Fjord a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-St-Jean appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 10 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer un montant de 10 000 \$ au Club de motoneige du Fjord pour son projet : montant représentant 12,5% de l'année

2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

116-2018

FABRIQUE DE L'ANSE-SAINT-JEAN - RACCORDEMENT AU RÉSEAU MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de faire évaluer le branchement de l'église et du presbytère au réseau d'égout municipal et de séparer le montant de la facture en deux.

117-2018

SUBVENTION FOND DÉVELOPPEMENT TERRITOIRE MRC - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2018-2019 - LOCAL - FESTIVAL D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet – festival musical Grande-Ourse;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 10 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer un montant de 10 000 \$ pour la première Édition du festival musical Grande-Ourse, montant représentant 12,5% de l'année 2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

118-2018

CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE (CIBRO) - COCKTAIL-BÉNÉFICE

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux billets au coût de 50.00 \$ chacun pour le cocktail-bénéfice qui aura lieu le vendredi 27 avril à l'Hôtel Chicoutimi.

119-2018

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'abonnement à l'Association des directeurs municipaux du Québec de la directrice générale par intérim pour l'année 2018 au montant de 865.39 \$.

120-2018

PROTOCOLE D'ENTENTE NAVETTE MARITIME - PROMOTION SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE le « Protocole d'aide financière » entre Promotion Saguenay et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour la tenue de la navette gourmande soit accepté tel que rédigé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ainsi que tous ses membres s'engagent, en tout temps, à respecter la destination pour laquelle les

fonds sont reçus. Par conséquent, ils reconnaissent et acceptent qu'aucun avantage personnel provenant des sommes versées ne doit être procuré, directement ou indirectement, à quiconque et qu'un rapport relatant toutes les dépenses effectuées avec cette aide financière puisse être exigé par Promotion Saguenay.

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Lucien Martel, maire à le signer le protocole d'aide financière au nom de l'organisme.

121-2018

ADJUDICATION POUR LE FINANCEMENT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 531 200 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\ », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 avril 2018, au montant de 531 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DU BAS SAGUENAY

32 500 \$	3,16000 %	2019
33 400 \$	3,16000 %	2020
34 500 \$	3,16000 %	2021
35 400 \$	3,16000 %	2022
395 400 \$	3,16000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,16000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 500 \$	2,15000 %	2019
33 400 \$	2,35000 %	2020
34 500 \$	2,60000 %	2021
35 400 \$	2,85000 %	2022
395 400 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,71800

Coût réel : 3,25906 %

3 BANQUE ROYALE DU CANADA

32 500 \$	3,31000 %	2019
33 400 \$	3,31000 %	2020
34 500 \$	3,31000 %	2021
35 400 \$	3,31000 %	2022
395 400 \$	3,31000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,31000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU BAS SAGUENAY est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU BAS SAGUENAY pour son emprunt par billets en date

du 17 avril 2018 au montant de 531 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 07 251 et 10 275. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

122-2018

TABLEAU DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 531 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AVRIL 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite emprunter par billets pour un montant total de 531 200 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt 07-251 au montant de 119 200 \$

Règlement d'emprunt 10-275 au montant de 412 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 07 251 et 10 275, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean avait le 16 avril 2018, un emprunt au montant de 531 200 \$, sur un emprunt original de 1 213 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 07 251 et 10 275;

ATTENDU QUE, en date du 16 avril 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 avril 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 07 251 et 10 275;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 avril 2018;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019. 32 500 \$

2020. 33 400 \$

2021. 34 500 \$

2022. 35 400 \$

2023. 36 600 \$ (à payer en 2023)

2023. 358 800 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 07 251 et 10 275 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 17 avril 2018, au lieu du terme

prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 17 avril 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 07 251 et 10 275, soit prolongé de 1 jour.

123-2018

ENTENTE DE SERVICE MME DANIELLE LEMAY - POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de service de madame LeMay concernant sa collaboration à la sélection du directeur général / secrétaire trésorier de la municipalité.

124-2018

PROPOSITION ACQUISITION MARC-ANDRÉ ST-PIERRE

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat au montant de 20 000.00 \$ d'une parcelle de terrain adjacent à leur propriété situé sur la rue de Canourgue. Cette partie est située entre le lot 234 et la pente familiale d'une superficie 7 500 pieds carrés ainsi que d'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer tous les documents relatifs à cette vente.

125-2018

OFFRE D'ACHAT TERRAIN N0 61 - MONSIEUR MARTIN DELISLE ET MADAME VICKY ALLARD

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accepter l'offre d'achat au montant de 17 511.00 \$ qui correspond à 1.33 \$ du pied carré. Le conseil municipal demande pour ce terrain 1.40 \$ le pied carré. Monsieur Delisle et Madame Allard auront un délai de 30 jours pour répondre par écrit à cette offre.

126-2018

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - PROCURATION - VENTE TOUNDRA 2006

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale par intérim, Annick Boudreault à signer la procuration pour la vente du Toundra 2006.

127-2018

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - PROCURATION - VENTE 4 ROUES HONDA 2015

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale par intérim, Annick Boudreault à signer la procuration pour la vente du 4 roues Honda 2015.

128-2018

CONDITION DE TRAVAIL - DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les conditions de travail de la directrice générale par intérim qui sont les suivantes :

- Salaire basé sur un montant de 60 000.00 \$ par année.
- De garder les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux.
- Conserver le nombre de semaines de vacances qu'elle possède déjà.
- Conserver l'ancienneté prévue à l'article 8.05 de la convention collective en vigueur.

Le tout sera rétroactif à partir du 19 mars 2018.

129-2018

MADAME AUDREY MALTAIS - TERRAIN MONT-ÉDOUARD

ATTENDU QUE le 9 décembre 2011, la municipalité a vendu à Mme Audrey Maltais et M. Stéphane Ménard le lot 10-14, du cadastre officiel du canton de Du Creux, circonscription foncière de Chicoutimi.

ATTENDU QUE dans le contrat de vente une clause « d'ententes spéciales et autres conditions » prévoit que les acheteurs s'engagent à construire sur le terrain vendu un immeuble habitable, et ce, au plus tard dans les 48 mois de la signature du contrat d'achat.

ATTENDU QUE le délai de construction prévu au contrat à intervenir se terminait le 10 décembre 2015.

ATTENDU QU'en date du 10 décembre 2015, aucune construction n'était entreprise sur ledit terrain.

ATTENDU QUE le 8 février 2017, M. Daniel Corbeil, alors directeur général de la municipalité, a adressé à Mme Audrey Maltais une lettre lui demandant d'entreprendre les travaux de construction de sa propriété, tel que prescrit au contrat.

ATTENDU QU'à ce jour, aucun permis n'a été délivré et aucune construction n'a débuté sur le terrain vendu.

ATTENDU QUE le 22 août 2016, M. Stéphane Ménard, propriétaire indivis dudit terrain avec Mme Audrey Maltais, a vendu la demie indivise de son terrain à cette dernière.

À CES CAUSES,

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un mandat soit confié à Me Gaston Saucier, avocat, de faire signifier par courrier recommandé à Mme Audrey Maltais une mise en demeure à l'effet de respecter son engagement d'entreprendre les travaux de construction sur le terrain vendu au plus tard le 1er juin 2018 ou, si elle n'aime mieux, rétrocéder ledit terrain à la municipalité aux conditions prévues au contrat, et ce, avant la même date.

Au cas où Mme Maltais négligerait de respecter les modalités du contrat, avis doit lui être donné à l'effet que la municipalité pourra entreprendre, sans autre avis ni délai, des procédures en annulation dudit contrat pour cause de non-respect des conditions prévues au contrat de vente

130-2018

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 50 558.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean atteste, à même son rapport financier annuel 2017, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local chapeauté par le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

131-2018

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - FACTURATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ANNÉE 2018

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 au montant de 125 528.00 \$ payable en deux versements, soit le 30 juin 2018 (62 764 \$) et le 31 octobre 2018 (62 764.00 \$).

132-2018

DEMANDE DE SUBVENTION MRC DU FJORD - ÉQUIPEMENT INCENDIE - APPAREIL RESPIRATOIRE

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de demande une subvention à la MRC du Fjord concernant les appareils respiratoires au montant de 8 271.99 \$. Cette somme sera redistribuée à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.

133-2018

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 18-340 - DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 18-340 décrétant un emprunt de 395 500.00\$ pour des dépenses en immobilisations a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourra par résolution effectuer certaines dépenses de ce règlement et aura besoin de liquidité pour ces dépenses avant de financer la totalité du règlement ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers qu'en attendant le financement dudit règlement, la municipalité procède à un emprunt temporaire au montant de 395 500.00\$ auprès de la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay et que le maire, ainsi que la directrice générale par intérim soient autorisés à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cet emprunt.

134-2018

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du Mont-Édouard, du camping municipal, de la Petite École et du Presbytère ;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes sont sous la responsabilité de conseil d'administration autonome avec des conventions de gestion;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures demandent une supervision et une gestion d'opération et de développement à temps plein;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'un directeur général afin de revoir la gestion, la restructuration et le fonctionnement des organismes de la municipalité.

135-2018

CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2018-2019

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le contrat d'entretien paysager 2018-2019 à madame Jacinthe Croteau au montant suivant : 2018 17 500.00 \$, 2019 17 700.00 \$. Madame Croteau s'occupera de l'entretien normal du tracteur à gazon et la municipalité s'occupera des bris majeurs.

136-2018
DISPOSITIF D'ANCRAGE AU QUAI MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le contrat concernant les dispositifs d'encrage du quai municipal à la compagnie Mercier Industries au coût de 5 789.00 \$ plus taxes.

137-2018
DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC - REFUGE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de raccordement au réseau d'aqueduc dans le secteur du Mont-Édouard aux résidents du Condo le Refuge. Les travaux seront exécutés selon le règlement en vigueur.

138-2018
SERVICES D'INGÉNIERIE - RUISSEAU PATRICE FORTIN

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le contrat d'ingénierie à la compagnie SIG3 au montant de 7 500.00 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis concernant l'aménagement d'une frayère à saumon.

139-2018
DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SECTEUR PATRIMONIAL - M. JÉRÔME DUFRESNE

CONSIDÉRANT que la propriété de M. Jérôme Dufresne situé au 344, Saint-Jean-Baptiste fait partie du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) patrimonial ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au PIIA ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme l'informant que la demande devrait être acceptée ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation de M. Jérôme Dufresne situé au 344, rue Saint-Jean-Baptiste.

140-2018
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 35 CHEMIN SAINT-THOMAS-SUD

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no DM-2018-01 soumise par madame Diane Bolduc concernant sa maison située au 35, chemin Saint-Thomas Sud afin que la marge arrière soit régularisée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, l'informant que la demande devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure concernant le 35 chemin Saint-Thomas-Sud soit acceptée.

141-2018
DOSSIER ASHINI INC.

CONSIDÉRANT que la nouvelle construction située au 117, chemin de Vébron fait partie du PIIA du secteur Mont-Édouard ;

CONSIDÉRANT que la pente de toit n'est pas conforme au règlement de zonage 89-107 ;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur du bâtiment n'est pas conforme au PIIA du secteur du Mont-Édouard ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal que des modifications soient apportées ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le propriétaire à se conformer de la façon suivante :

De changer le revêtement extérieur pour que celui-ci soit conforme au PIIA du secteur du Mont-Édouard et que la pente de toit soit modifiée à 4 dans 12 à deux versants et que le faîte soit centré avec le bâtiment considérant la hauteur de ce dernier.

142-2018

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLES - ARCHITECTURE - PETITE ÉCOLE

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du Groupe conseil Planitech au montant de 20 500.00 \$ plus taxes pour les services suivants :

- Plans et devis de réfection de la fenestration de la petite école.
- Plans et devis de la salle communautaire.
- Plans et devis de l'accessibilité (toilette et sous-sol et rez-de-chaussée) plus rampe adaptée protégée.
- Plan d'aménagement extérieur (stationnement et parc intergénérationnel).

143-2018

SERVICE D'INGÉNIERIE - CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le contrat d'ingénierie mécanique et électrique à l'entreprise Martin Roy associés au montant de 6 300.00 \$ plus taxes ainsi que l'attribution du contrat d'ingénierie civil (fondations et structure) à la compagnie SIG3 au montant de 6 400.00 \$ plus taxes pour la construction d'une rampe protégée.

MOTION DE FÉLICITATION RAPPORT BIBLIOQUALITÉ

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter Mme Germaine Boudreault, responsable de la bibliothèque ainsi qu'à tous les bénévoles pour le travail qu'ils ont accompli.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : Monsieur Victor Boudreault informe l'assemblée sur les points suivants: Rapport du comité des Aînés

Monsieur Richard Perron informe l'assemblée sur les points suivants:
L'AGA du comité Touristique de L'Anse-Saint-Jean avait lieu le 20 mars dernier et une structure de gouvernance a été mise en place.
Le comité regarde auprès de l'ATR pour une formation de notre personnel touristique.
Une formation de la plateforme Dormir à L'Anse est prévue dans les semaines avenir.

Monsieur Éric Thibeault informe l'assemblée sur les points suivants:
Le souper de la CGRSJS aura lieu le 28 avril 2018 à la Station Touristique du Mont-Édouard.

L'AGA du Transport Adapté prévue pour le 26 avril à 13 h 00 au restaurant L'Est-Anse-Ciel.

Une augmentation de 132 déplacements et 95 déplacements transport collectif de plus.

Monsieur Yvan Côté informe l'assemblée sur les points suivants:

L'activité Film Chasse et Pêche se tiendra le 14 avril à 19 h 00 à la Station Touristique du Mont-Édouard.

L'AGA de l'Association Chasse et Pêche aura lieu le 22 avril prochain à l'édifice municipal à 13 h 30.

Madame Chloé Bonnette informe l'assemblée sur les points suivants:

Le comité famille remercie la population d'avoir pris le temps de remplir le petit sondage qu'ils ont reçu par la poste.

Nous invitons à participer au spectacle de l'École de Musique du Bas-Saguenay qui aura lieu le 28 avril 2018 qui se tiendra au chalet des Loisirs de Rivière-Éternité.

Monsieur Anicet Gagné informe l'assemblée sur les points suivants:

L'AGA du Centre communautaire La Petite École aura lieu le jeudi 26 avril à 19 h.

L'AGA du Camping de L'Anse aura lieu le 15 avril à 13 h 30 à l'édifice municipal.

Donne l'information sur le GDPL. Nous aurons besoin de bénévoles pour cette activité.

Nous pouvons donner notre nom comme bénévole à Lysanne Boily au centre communautaire.

144-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 21 h 03.

Madame Annick Boudreault, secrétaire trésorière / directrice générale
par intérim

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».